

 <b>ROUXMESNIL BOUTEILLES</b> Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	<b>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024</b>
--	---

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET  
Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	<b>LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU POUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DEVELOPPE PAR LA SOCIETE KRONOS SOLAR</b>
Présents	14	
Pouvoirs	3	
Votants	17	

Considérant la délibération du 4 avril 2022, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque par la société KRONOS SOLAR, sur la parcelle AE 169.

Considérant que le PLU communal rend impossible le projet compte tenu du zonage actuel, puisque lesdites parcelles figurent en zone Uy.

Considérant qu'une zone Uypv autorisant les installations et constructions nécessaires aux activités d'exploitation des énergies renouvelables, dont les parcs photovoltaïques, rendrait le projet possible.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés (16 pour, 1 abstention) :

- Sollicite un bureau d'étude pour le lancement de la procédure de modification de droit commun du PLU nécessaire à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.
- Demande le passage de la parcelle AE 169 en zone Uypv

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240923-55-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation